



## Taxe d'apprentissage 2024

Une participation à la formation de futurs professionnels

Une contribution à de nouveaux projets





# La Ville Davy c'est :

- 560 élèves et étudiants, 85 apprentis et 25 stagiaires en formation continue
- 110 personnels enseignants, administratifs et techniques
- une ouverture sur le monde : chaque année, une centaine d'élèves part en stage à l'étranger
- des partenariats avec des entreprises et collectivités locales
- des équipements :
  - > un atelier pédagogique avec 110 vaches laitières
  - > un atelier porcin naisseur-engraisseur
  - > un pôle services avec 8 salles pédagogiques
  - > un bike park, une carrière équestre, 2 salles de sport
  - > un cadre verdoyant et un parc de 6 hectares
  - > un auditorium de 200 places, des salles de réunion, service de restauration (disponibles à la location pour des assemblées générales, séminaires, réunions, etc.)



## Formations

### ● Collège

4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> à projets pro ou techno

### ● Filière générale et technologique

- Seconde générale et technologique
- Bac Général
- Bac Technologique STAV > Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

### ● Filière professionnelle

- CAPa SAPVER > Services à la personne et vente en espace rural
- CAPa MA > Métiers de l'agriculture
- Bac Pro SAPAT > Services aux personnes et animation dans les territoires
- Bac Pro CGEA > Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Bac Pro GMNF > Gestion des milieux naturels et de la faune

### ● Enseignement supérieur

BTS ACSE > Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

### ● Formation continue

- BP REA Elevages
- BP REA Maraîchage bio

### ● Apprentissage

- BTS ACSE > Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BP REA Elevages
- CS conduite d'un élevage bovin lait
- CS conduite d'un élevage porcin

## Projets réalisés en 2023

- Lancement d'un projet de réalisation d'un nouvel espace de restauration pour nos personnels
- Lancement de la réalisation de 5 nouvelles salles d'enseignement et d'une salle de devoirs
- Remise à niveau de divers équipements pédagogiques

## Projets pour 2024

- Remise à niveau de nos espaces pédagogiques
- Acquisition de mobilier pour les nouveaux espaces d'enseignement et de restauration pour nos personnels
- Remise à niveau de notre réseau informatique pédagogique
- Acquisition de nouveaux véhicules pour les visites de stages



# La taxe d'apprentissage

- Pourquoi verser cette taxe ?

La taxe d'apprentissage contribue chaque année à financer les investissements de l'établissement afin d'adapter les équipements aux évolutions techniques et aux nouvelles exigences professionnelles. Cette taxe permet également de contribuer à l'amélioration de l'accueil des jeunes et des partenaires professionnels au sein du collège-lycée.

- Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

**>> 1ère étape : votre DSN d'avril 2024**

Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement, en exercice décalé.

Le taux est déclaré à 0,09 %.

La première collecte de l'Urssaf et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) concernera la masse salariale 2023, sur la DSN d'avril 2024 exigible le 5 ou 15 mai 2024.

Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par les URSSAF et la MSA puis versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

**>> 2ème étape : du 1er avril au 07 septembre sur NET ENTREPRISES**

La Caisse des dépôts a créé la plateforme SOLTEA, accessible sur NET ENTREPRISES.

Vous devez y accéder pour affecter le solde de votre taxe d'apprentissage, en y saisissant :

- Soit notre RAISON SOCIALE : ESPA POLE DE FORMATION LA VILLE DAVY
- Soit notre SIRET : 77744425800019
- Soit notre UAI : 0221033D

Au nom de l'ensemble de l'équipe éducative du Collège Lycée La Ville Davy, je tiens à vous renouveler par avance notre remerciement pour votre soutien et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Quessoy, le 13/02/2024,

Patrick PAVY,  
Directeur.

Pour plus d'informations :

> Pôle de formation La Ville Davy - Jérôme KERHARDY

02 96 42 52 00 / [jerome.kerhardy@cneap.fr](mailto:jerome.kerhardy@cneap.fr)